

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (Internationales)

**Généralités** : Toute commande découlant d'un devis ou facture proforma LPS FRANCE - GROUPE CEMASO et adressée à LPS FRANCE - GROUPE CEMASO entraîne par le même fait, l'acceptation par le client de nos conditions de vente ci-dessous et ce nonobstant toute clause contraire de sa part.

**Commandes** : Elles doivent obligatoirement être confirmées par écrit à l'aide soit du bon de commande joint au devis, ou par des bons numérotés émanant de votre service ou société. Elles doivent comporter tous les renseignements légaux, usuels et relatifs au donneur d'ordre.

**Prix** : Les prix indiqués sur nos offres ou devis sont valables jusqu'à la date de fin de validité indiquée sur le devis ou la facture proforma et s'entendent pour les quantités qui y sont prévues. Ils sont susceptibles de modification au cas où les quantités commandées ne correspondraient pas à celles du devis. LPS FRANCE - GROUPE CEMASO se réserve le droit de modifier ses prix en fonction des indices du bâtiment, notamment l'indice GIRM copper-alu et BT 47. Pour une livraison hors métropole, nos prix s'entendent départ usine (Ex-works) et les frais de transports seront à la charge exclusive de l'acheteur sauf mention contraire émanant de LPS FRANCE - GROUPE CEMASO.

**Livraisons-Délais** : La société LPS FRANCE - GROUPE CEMASO respectera, dans la mesure du possible, les délais prévus notifiés lors de la confirmation de commande. Toutefois, un éventuel retard ne pourra lui être opposé. Le risque de la livraison restera à la charge du destinataire, quelles que soient les conditions de vente et de transport. Pour toute contestation née du retard, de la perte ou de l'avarie de marchandise, il appartiendra au destinataire d'exercer les recours contre tiers-porteur.

**Transport** : Les risques de la marchandise et notamment ceux inhérents à son transport sont transférés à l'acheteur dès la délivrance de cette marchandise, qui a lieu au moment de son enlèvement au dépôt, pour toutes les ventes, quelle que soit leur destination (France ou autres pays) et quelles que soient les modalités de la vente et du règlement du prix du transport. Toutefois, pour les ventes à l'exportation qui se réfèrent aux INCOTERMS® 2020 il sera fait application des règles des INCOTERMS® 2020 en vigueur lors de la vente. Il appartient à l'acheteur de sauvegarder seul ses droits vis-à-vis du transporteur, en formulant ses réserves dans les délais et les formes fixés par les règles applicables en la matière.

**Paiement** : Les délais de paiements sont expressément notifiés sur nos devis ou facture proforma et ne dépendent en aucun cas de conditions particulières du client qui pourraient être opposées. Pour toute demande de délai de paiement spécifique, un accord devra être confirmé par écrit par nos services. Le non retour des traites dans le délai réglementaire ou la modification de leurs échéances sans accord préalable de notre société, entraînera automatiquement la suppression des facilités de paiement. Le non paiement d'une seule échéance entraînera, de plein droit, l'exigibilité des intérêts et des frais inhérents ainsi que l'arrêt des commandes en cours. Tout règlement intervenant après la date de paiement figurant sur la facture, se verra majoré d'une pénalité de 1,5% par mois de retard, étant entendu que tout mois entamé sera dû intégralement. La date de facturation est notifiée sur le document "facture" édité par LPS FRANCE - GROUPE CEMASO. Seuls les paiements par virement bancaire sont acceptés sur notre compte dont les détails sont notifiés sur nos documents de vente ou sur demande. Les paiements par carte bancaire, en espèces, ou tout autre moyen ne sont pas acceptés.

**Réserve de propriété** : La propriété de la marchandise vendue est réservée à la société LPS FRANCE - GROUPE CEMASO jusqu'au complet paiement des marchandises. Cependant, les risques de la marchandise sont transférés à l'acheteur dès sa délivrance comme précisé ci-dessus au paragraphe "Transport", et pendant toute la durée de la réserve de propriété au bénéfice du vendeur. Par conséquent, l'acheteur devra régler le montant du prix de la marchandise en cas de disparition par voie accidentelle ou non. Les marchandises encore en possession de l'acheteur seront présumées celles encore impayées. En conséquence, la société LPS FRANCE - GROUPE CEMASO pourra les reprendre, sans préjudice de toute action en dommages et intérêts pour défaut de paiement du prix total ou partiel. Tous les frais qui découlent de la mise en œuvre de la présente clause resteraient à la charge de l'acquéreur.

**Garantie-Limite de responsabilité** : La garantie ne s'entend que dans le cadre d'une utilisation normale du matériel. Tout retour de matériel doit être préalablement accepté par LPS FRANCE - GROUPE CEMASO. Notre responsabilité se limite à la seule valeur de départ des pièces fournies et reconnues défectueuses sans être tenu à aucune autre indemnité envers l'acheteur tel que les frais de démontage, remontage, diagnostic, expertise, perte d'usage, ou autres dépenses. Il est spécifié que la société LPS FRANCE - GROUPE CEMASO ne pourra être tenue responsable des dommages causés, directement ou indirectement, par le matériel qu'elle dispose chez le client, que ce matériel soit défectueux ou non.

**Retour des marchandises** : Contactez-nous pour obtenir une autorisation de retour et connaître les modalités pour effectuer ce retour dans les meilleures conditions. En aucun cas nous n'acceptons les retours de pièce en contre-remboursement ou en port dû ou mal emballée. Les retours sont limités uniquement aux pièces en parfait état de commercialisation, ce qui veut dire non assemblés.

**Juridiction** : En cas de différend, les tribunaux de Bordeaux (France) sont seuls compétents.